

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Sylvain Berrios

Baignades urbaines : le grand plouf

Propos recueillis par Jonathan Vayr

DOCTRINE

Page 7

■ Personnes / Famille

Florence Chaltiel

Donner la vie, de quel(s) droit(s) ?

Nouvelles réflexions après l'avis du comité consultatif national d'éthique

CULTURE

Page 23

■ Exposition

Nicole Lamothe

Les portraits de Paul Cézanne

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Pour une connaissance nécessaire

ACTUALITÉ Ile-de-France



Baignades urbaines : le grand plouf ^{129p3}

Entretien avec Sylvain BERRIOS, maire de Saint-Maur-des-Fossés (94)

Propos recueillis par Jonathan VAYR

L'été 2017 a vu la popularisation d'un phénomène encore difficile à concevoir il y a seulement quelques années de ça : le retour des baignades urbaines. Des bassins de la Villette jusqu'aux bords de la Marne, l'engouement pour piquer une tête dans les canaux et fleuves est réel. Alors, simple phénomène de mode ou tendance de fond ?

15 mai 1990, Jacques Chirac, alors maire de Paris, est l'invité de *La Marche du Siècle* sur France 3. Peu avare en promesses, il déclare sans ciller : « Dans trois ans, j'irai me baigner dans la Seine devant témoins pour prouver que la Seine est devenue un fleuve propre » ! Si l'image de l'ancien président se baignant en maillot de bain dans la Seine est séduisante, celle-ci ne verra hélas jamais le jour et l'idée de se baigner au bas des immeubles haussmanniens est longtemps restée un fantasme ou une promesse d'homme politique en campagne. Cela n'a pourtant pas toujours été le cas, au début des années 1900, la Seine et les fleuves avoisinants étaient particulièrement appréciés des Franciliens qui les prenaient d'assaut à chaque épisode de chaleur. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les 12 km de la traversée de Paris à la nage (entre le pont National et le pont de Garigliano) sont l'une des épreuves de natation mythique parmi les plus populaires. Même la libération de Paris en 1945 voit s'organiser des concours sauvages de

plongeurs dans la Seine depuis le pont d'Iéna pour célébrer la victoire. Mais avec l'industrialisation croissante, la qualité de l'eau va rapidement se détériorer et les interdictions de baignade se mettent en place (en 1923 pour la Seine bien que les baignades continuent jusque dans les années 50 et en 1970 pour la Marne). Peu à peu, les Franciliens oublient la longue tradition de baignades en fleuves durant l'été, aussi lorsque Anne Hidalgo présente son plan « nager à Paris » en 2014, beaucoup restent dubitatifs...

■ Le bassin de la Villette : première étape

Force est de constater que trois ans plus tard les choses évoluent dans le bon sens. Si la Seine baignable reste encore au stade d'objectif à atteindre, la mairie de Paris a inauguré le 17 juillet dernier trois espaces au sein du bassin de la Villette permettant de piquer une tête dans le canal de l'Ourcq.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34